## **RÉSUMÉ DE PROJET**

## Sous-volet 3.2 - Approche interrégionale



INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE PROJET							
Titre du projet :	Évaluation de produits à faible risque et de biopesticides appliqués en bassinage des transplants pour lutter contre la mouche du chou (Delia radicum) dans les cultures de crucifères.						
Nom du demandeur :	Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM)						
Numéro de projet :	PV-3.2- 2014-022	Durée du projet :	2 ans	Date de début du projet :	Mars 2015	Aide accordée :	70 000 \$

## RÉSUMÉ

La mouche du chou est un ravageur important dans les cultures de crucifères. Elle cause de nombreux dommages à la racine des plants, les affaiblissant et pouvant entraîner la mort des plants ou, dans le cas des crucifères à racine tubéreuse, causant leur déclassement. Actuellement, les traitements chimiques au chlorpyrifos (un organophosphoré) constituent le principal moyen de lutte pour réduire les populations. Plusieurs méthodes de lutte alternatives ont été évaluées sans toutefois donner des résultats aussi probants que les insecticides de synthèse. Certaines nouvelles matières actives pourraient offrir une alternative intéressante au chlorpyrifos. Les organismes entomopathogènes ont aussi démontré un certain potentiel comme méthode de lutte contre ce ravageur, notamment lorsqu'appliqués en bassinage sur les transplants. Cependant, les études en champs concluent toutes sur le fait que l'on doit approfondir nos connaissances afin d'optimiser leur utilisation et leur efficacité. Enfin, une étude de Giroux a démontré que dans 62 à 73 % des échantillons prélevés dans le ruisseau Rousse, les niveaux de chlorpyrifos dépassent le critère de qualité sécuritaire pour la faune aquatique. Ainsi, l'objectif de ce projet est d'évaluer l'efficacité de différents organismes entomopathogènes et de pesticides à risques réduits, appliqués en bassinage des transplants, comme méthode de lutte alternative pour lutter contre la mouche du chou, Delia radicum L., dans les cultures de crucifères. En présence de résultats intéressants, certains des produits testés pourront être utilisés tant par les producteurs en régie conventionnelle que biologique et permettront de réduire l'utilisation du chlorpyrifos, augmentant ainsi les gains environnementaux en matière de lutte antiparasitaire dirigée contre la mouche du chou.

